Conseil Esterel

De: Bassam Azzouz <bassamazzouz@hotmail.com>

Envoyé: 1 juin 2021 19:39

À: Conseil Esterel; Luc Lafontaine; Nadine Bonneau; Joseph Dydzak; Christine Corriveau; Rachel Landry;

Anna Dupuis Zuckerman; Stefan Tremblay

Objet: SANS PRÉJUDICE propriétaire du lot: 5 508 353

Pièces jointes: IMG_6278.MOV; 15558cda-65b5-487c-bf59-d1501c39ecba.jpg;

b662af48-9abc-44f4-97bf-6a2fc39945f4.jpg; ec0112ec-150e-4b35-8455-e77b80b6a5c2.jpg;

4ae6b097-b8f8-4a85-a6a1-9efd322434d4.jpg

SANS PRÉJUDICE

Monsieur le Maire, les Conseillers, la Ville d'Estérel,

Je suis le propriétaire du lot:

5 508 353, soit d'un terrain sur l'avenue de Condé, bordé par le lac Dupuis, tel qu'illustré par la photo ci-bas.

Tel qu'en fait fois le vidéo ci-inclus, la présence du quai que la Ville a décidé d'installer, à quelque pieds de ma propriété, constitue une nuisance telle, que la construction d'une résidence que je m'apparait à réaliser, doit obligatoirement être suspendue, et ce, à grands frais.

Je m'explique: comme vous le savez, j'ai engagé des honoraires et déboursés importants pour faire dessiner des plans de construction d'une résidence, laquelle devait être construit sur mon terrain.

De toute évidence, une personne qui utiliserait le quai que la Ville a tout récemment installée, aurait une vue directe et non obstruée sur l'intérieure de ma demeure, violant ainsi toute forme d'intimité.

Je veux immédiatement vous dire que je ne suis pas avocat.

Ce que je décris dans cette missive, ne devrait d'aucune façon être interprété comme limitant les nombreuses doléances et plaintes que j'aimerais avoir le temps de formuler au long, et qui ne sont pas énumérées à la présente.

Ayant appris cet après-midi, de la bouche de Madame Karell Morin, qu'il était de l'intention de la Ville de procéder immédiatement à confection des marches en permettant d'accéder audit quai, je me voyais forcer de vous écrire rapidement, et ce, sans pouvoir m'exprimer complètement, ni parfaitement, pour vous mettre en garde, ou plutôt vous mettre en demeure, d'arrêter vos plans et de retirer ce quai, qui constitue, un affront à la jouissance de ma propriété et qui cause un préjudice irréparable, engendrant des dommages facilement monnayables, que je vous réclamerez.

Soyez avisez que vos actions m'ont causé et me causent un énorme préjudice, que les dommages déjà encourus sont quantifiables et qu'à défaut pour vous et la Ville de d'enlever ce quai, j'intenterai, sans autre avis, ni délais, les recours judiciaires appropriés pour stopper cette injustice, et pour réclamer une compensation pour tous les dommages causés, incluant les honoraires de mes avocats.

Veuillez agir en conséquence, Bien a Vous

Bassam Azzouz 514.963.4949

Imprimé le: 2020-07-09-22-34-21



Estérel

1014, Valiquette Sainte-Adèle, Qc 450-229-6637





Date de mise à jour: 2020-01-01

Administratif

Limite municipale

Zone verte Limite administrative

Unité de voisinage

Unité de voisinage

Unité d'évaluation

Unité d'évaluation Flèche de renvoi

10.25 Mesure de frontage 54.25 Superficie totale

1111-11-1111 Immatriculation

#124 Numéro civique

Matrice graphique

Projection: MTM Fuseau 8, Datum: SCRS NAD 83

Cadastre

Lots

Flèche de renvoi

10.25 Mes. de ligne de lot 54.25 Superficie de lot

2 222 222 Numéro de lot

Hydrographie



Surfacique Linéaire

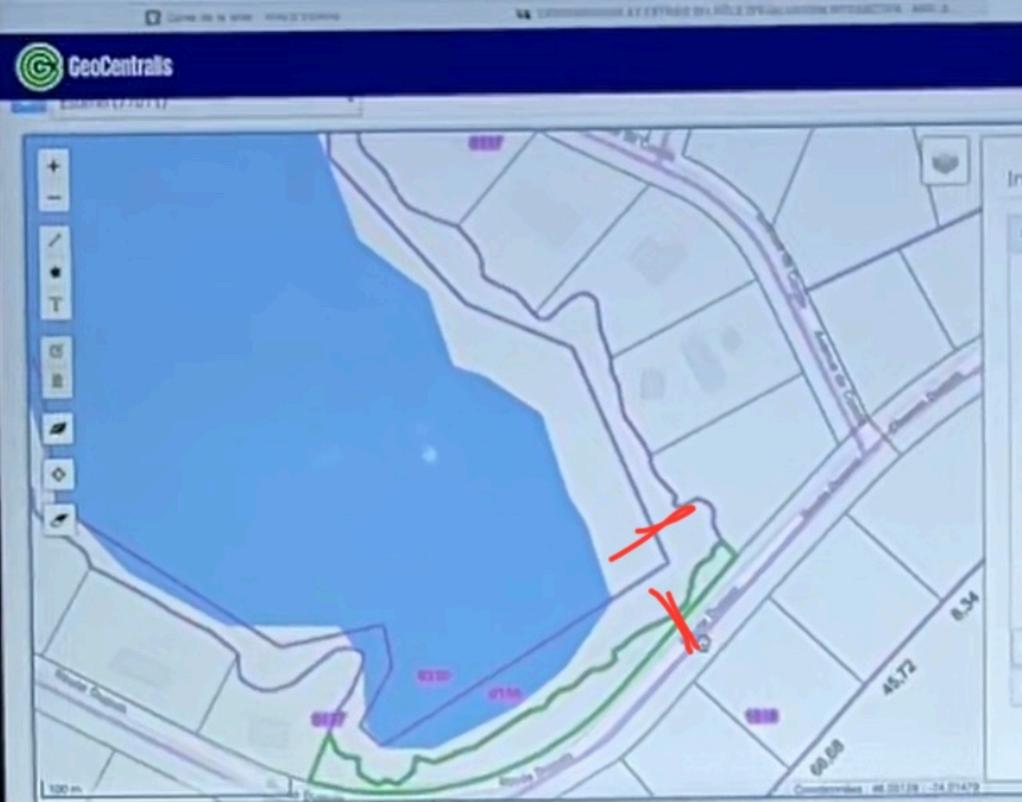
ÉVIMBEC

Évaluateurs agréés

Avis légal

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune







X 4 Avenue de Condé



